

Entreprise : comment obtenir un prêt d'honneur

Destiné à la création ou à la reprise, le prêt d'honneur aide les porteurs de projet à financer leur entreprise lorsque leur apport personnel est insuffisant. Outre la crédibilité qu'il apporte à son détenteur, il procure aussi un effet levier pour l'obtention d'un financement bancaire. Tour d'horizon.?

?A quoi bon imaginer un projet s'il ne peut aboutir ? Et pourtant, les freins à la création/reprise existent. En effet, tout le monde ne possède pas un apport personnel pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. En l'absence de cette ressource indispensable, les établissements financiers se montrent frileux dans la délivrance de prêts bancaires.?

Visant à renforcer les fonds propres de l'entrepreneur et lui permettre d'être accompagné par sa banque, le prêt d'honneur accompagne la phase d'amorçage de l'entreprise. Consentit au créateur - et non à la structure elle-même - il est accessible à tous les porteurs d'un projet, mais aussi à tous les dirigeants qui exercent depuis moins de 3 ans.

Le prêt d'honneur procure deux effets : ?

- D'abord, un effet de levier pour obtenir un prêt bancaire. En effet, pour 1 euro de prêt d'honneur accordé, les banques accordent en moyenne 7,3 à 13 euros de financement complémentaire.

- Ensuite, un effet de crédibilité du projet, puisque son obtention est liée à la présentation d'un dossier devant un jury composé de professionnels : banquiers, experts-comptables, dirigeants de société.

Pour l'obtenir, il faut répondre à des critères de recevabilité. Tout d'abord, il faut déposer un dossier de demande auprès d'un des deux organismes nationaux (Initiative France, Réseau Entreprendre, Adie, France Active). Ensuite, il s'agira de savoir démontrer la viabilité potentielle d'un projet. Dans tous les cas, il ne sera accordé que pour compléter d'autres fonds propres ou pour ouvrir un droit au crédit bancaire. La somme prêtée oscille entre 10 000 à 50 000 euros.

Prêt à la personne, à taux zéro, gratuit, sans garantie ni caution personnelle, il servira bien souvent aux investissements de départ, comme l'achat de matériel, l'aménagement de locaux par exemple, mais aussi à répondre au besoin en fonds de roulement. Prêt à moyen terme remboursable sous 2 à 5 ans, il peut faire l'objet d'un différé de remboursement de 12 mois.

?Si la structure a été créée sous une forme sociétaire, il peut être conseillé de verser le prêt d'honneur sur le compte courant de l'entreprise, lui permettant de couvrir les échéances, sans subir de charges fiscales ou sociales. Sinon, le remboursement s'effectuera sur les revenus perçus par le porteur de projet.?

Alimenté par la puissance publique (Caisse des Dépôts, Conseils Régionaux, Conseil généraux, etc.), le prêt d'honneur est une aide compatible avec d'autres dispositifs, notamment le NACRE. Enfin, en recevant ce prêt, le porteur de projet bénéficie d'un suivi personnalisé via les réseaux d'aide. Il sera conseillé et pourra passer les différentes de création/reprise plus sereinement. Il rencontrera également son tuteur environ tous les 3 mois, durant la période de remboursement du

prêt d'honneur.